

Image not found or type unknown



Restitution du dépôt de garantie

Par **laulo62**, le **10/04/2014** à **21:17**

Bonjour

Je viens de quitter un studio.

Le propriétaire me réclame un bon de déménagement pour la restitution du dépôt de garantie. Est-ce qu'il est dans son droit?

Sachant que ce document ne me sera remis par les services fiscaux que quand j'aurais payé la taxe d'habitation (qui ne sera calculée qu'en fin d'année), cela voudrait dire que ne récupérerai le dépôt de garantie que en fin d'année??

Merci pour vos réponses

Cdt